

# Argumentaire pédagogique d'aide Destiné au MSU afin de remplir la Grille d'évaluation du stage de SASPAS

Toutes les réponses aux questions posées par cet argumentaire ne sont pas à retranscrire sur la feuille de recueil mais feront l'objet d'une rétroaction entre IMG et MSU

# 1<sup>ère</sup> feuille

#### N° de famille de situation :

10 familles de situation ont pu être définies pour couvrir le champ de la médecine générale, en choisir une dans la liste.

#### Aigue ou chronique

Préciser si la pathologie du jour entre plutôt dans le cadre d'une maladie chronique ou aigue, ou récidivante.

#### Consultation ou visite

L'acte a-t-il était fait au cabinet ou au domicile du patient ?

### Renouvellement d'ordonnance

A priori la demande du patient est simple, surveillance et validation du traitement habituel.

#### Nouvelle pathologie

La demande du jour est nouvelle, la pathologie n'existe pas dans les antécédents.

#### Suivi par IMG

Ce patient est régulièrement vu par l'interne depuis le début de son stage, il en assure le suivi.

## Aides complémentaires

Ce sont toutes les aides que l'interne a dû mobiliser pour répondre à la problématique de cette consultation. Examens complémentaires, lesquels, correspondants médecins, autres acteurs de santé (éventuellement à justifier) demande d'intervention du MSU au cours de l'acte et pour quelle raison.

#### A l'aise, pas à l'aise

L'interne dans cette situation ne s'est senti ni gêné ni en difficulté, ou bien pourquoi, à cause de qui, de quoi ?

### Situation jamais rencontrée à ce jour

C'est la première fois que l'interne rencontre cette pathologie, cette situation, cette problématique en clinique ou au cours de ses études.

#### Problèmes ressentis

Quels sont les problèmes, relationnels, diagnostiques, thérapeutiques, administratifs, juridiques ou déontologiques perçus par l'interne dans cette situation. Comment ont-ils étaient résolus ?

# 2<sup>ème</sup> feuille

Les 7 premières colonnes représentent la comptabilisation des actes fait par l'IMG dans le mois.

A remplir en fonction des MSU intervenant dans le SASPAS.

# Nombre de supervisions formelles

C'est le nombre de supervisions faites dans le mois à une date, une heure et un lieu dédié et sur un ou plusieurs domaines définis à l'avance et que l'interne et le MSU (éventuellement) ont préparés à l'avance.

# Nombres de supervisions informelles

Toutes les situations en n'importe quel lieu, en n'importe quelle circonstance ou l'IMG et le MSU ont échangé de l'information sur une situation clinique (même brièvement) ou un problème médical, ou une recherche théorique et qui ont valeur d'apprentissage.

